

Les milieux naturels dans la planification métropolitaine

Vivre en Ville – L'étalement urbain, un fléau pour la biodiversité

7 décembre 2022

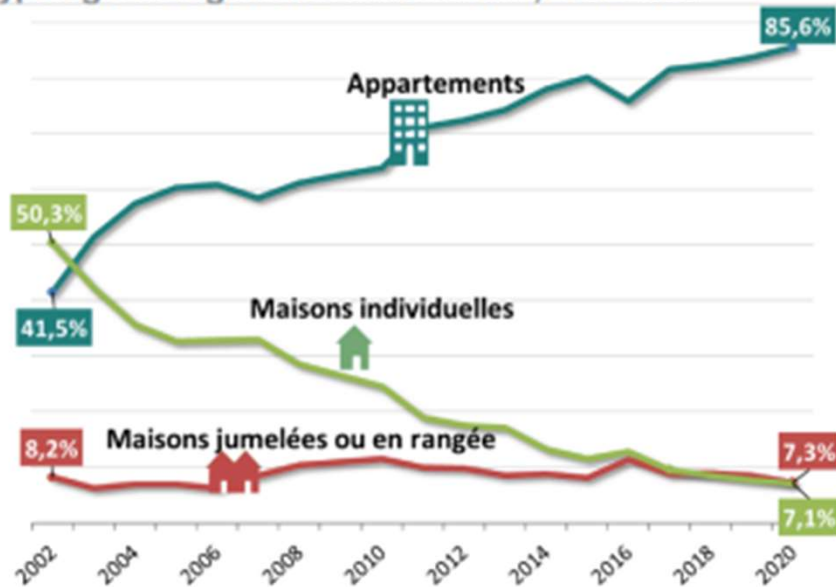


Communauté
métropolitaine
de Montréal

- ✓ 82 municipalités, 4 374 km², 48% de la population du Québec
- ✓ Notre rôle : Planifier, coordonner et financer
- ✓ Aménagement - Transport - Environnement
- ✓ En 2023, il faudra arrimer les besoins en habitation, le maintien de la biodiversité et la protection de la zone agricole (58% de la superficie terrestre)

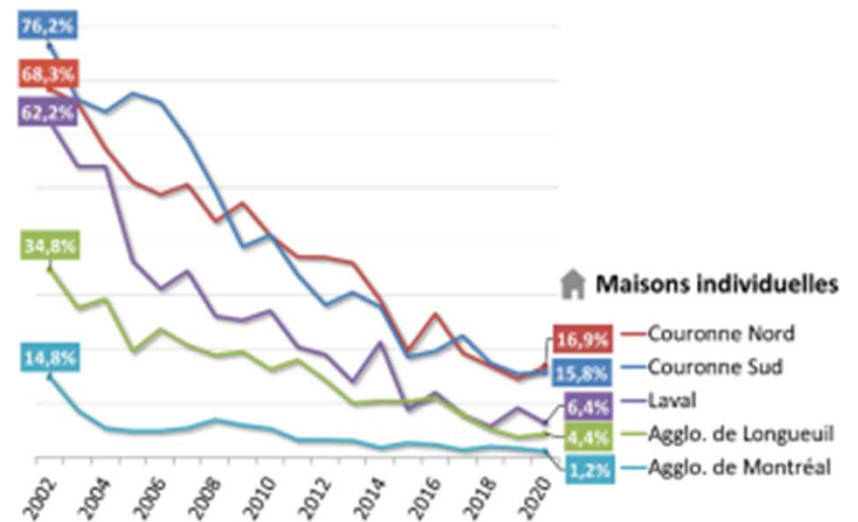
L'étalement urbain – un phénomène mesurable

Proportion de mises en chantier de logements par typologie de logements dans la CMM, 2002-2020



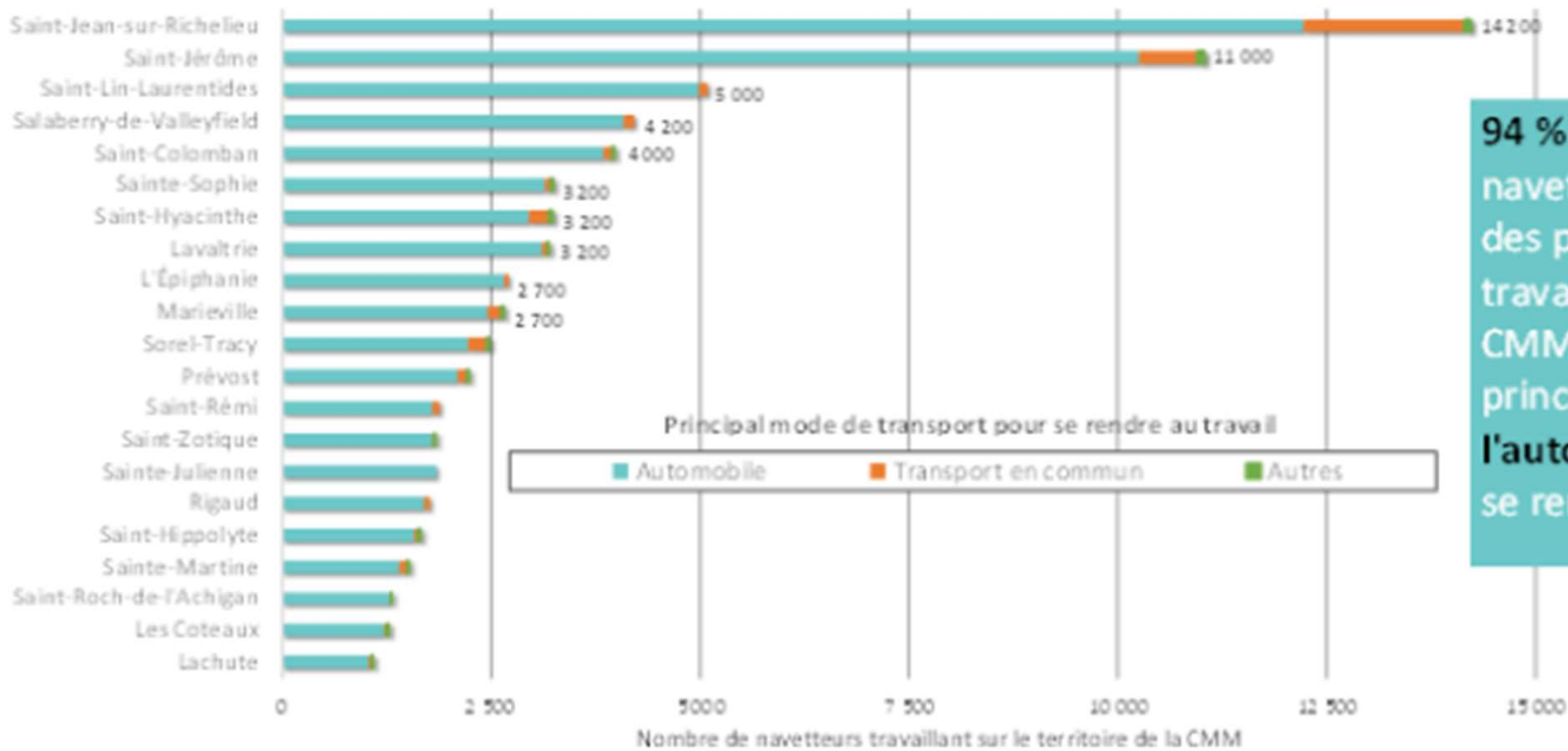
Source : SCHL, Relevé des mises en chantier 2002 à 2020. Traitement CMM, 2021.

Proportion de mises en chantier de maisons individuelles, 2002-2020



Source : SCHL, Relevé des mises en chantier 2002 à 2020. Traitement CMM, 2021.

L'étalement urbain – un phénomène mesurable



94 % des 100 000 navetteurs des pourtours qui travaillent dans la CMM utilisent principalement **l'automobile** pour se rendre au travail

Source : Statistique Canada, Recensement 2006 et 2016, *compilation spéciale*. Traitement : CMM, 2021.

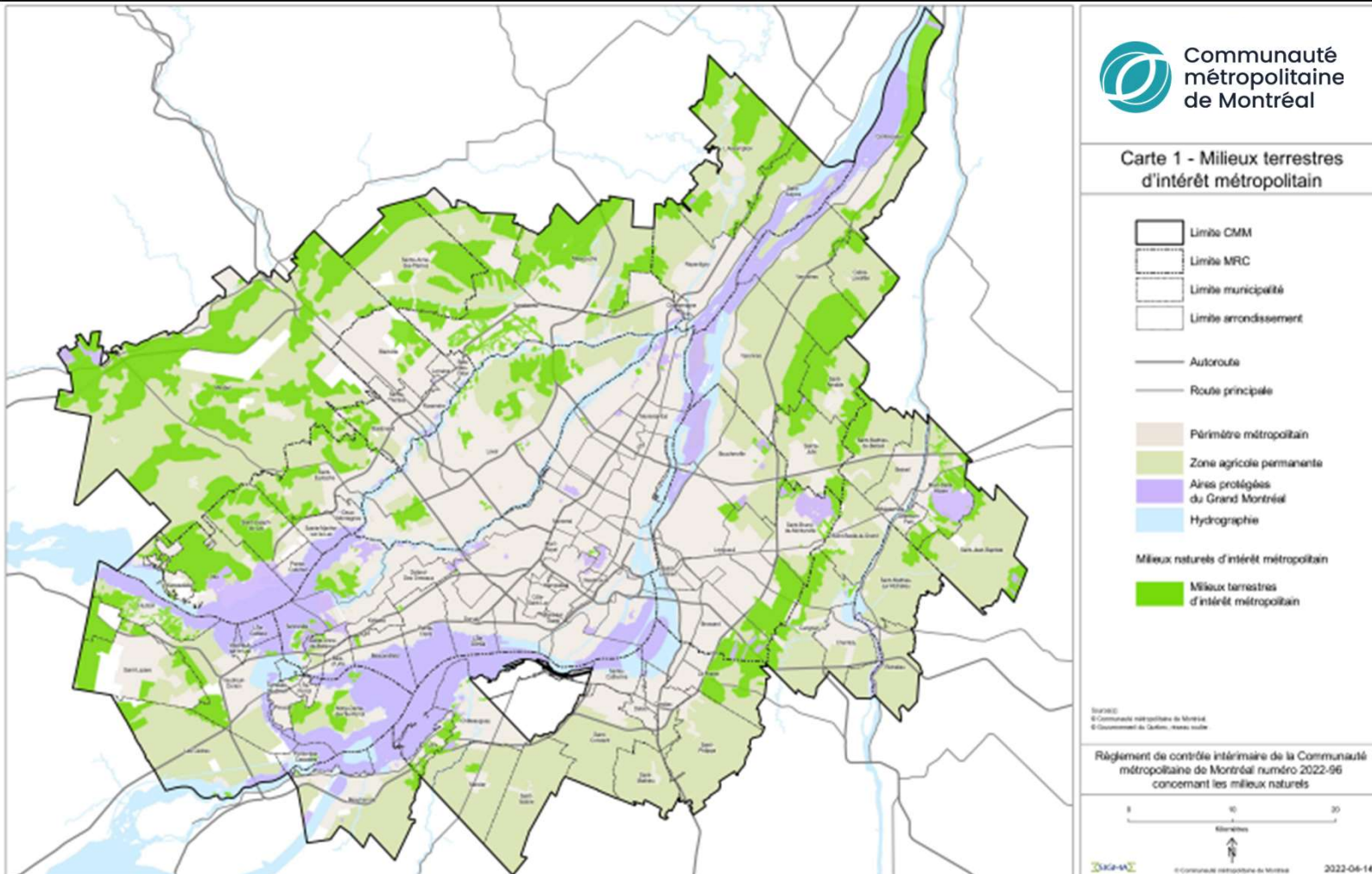
SOURCE	EXTRAIT
Attente 1.1	Augmentation de la densité de l'occupation du sol
Attente 8.1	Mesures de protection des territoires naturels d'intérêt, écosystèmes viables et services écologiques
Attente 8.6	Conservation des boisés et forêts qui jouent le rôle de corridor écologique
Orientation 10	Complémentarité des planifications métropolitaines et péri-métropolitaine



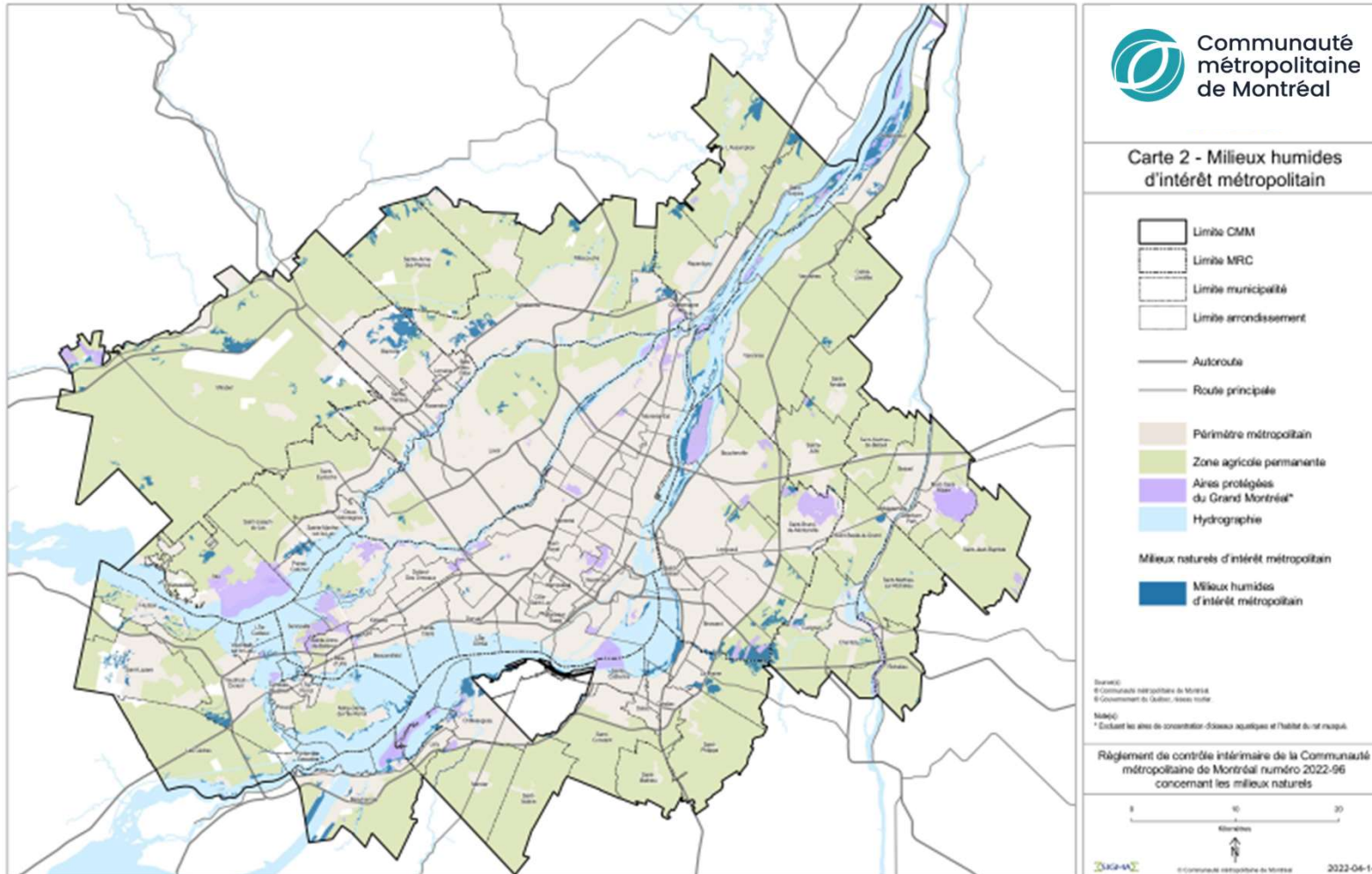
- ✓ Principal outil de planification de la CMM
- ✓ Vise à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal
- ✓ Bilan de mise en œuvre du PMAD en 2020 : stagnation autour de 10,1%, malgré les gains effectués (TVB)
- ✓ Pressions de développement, perturbation et destruction de milieux naturels, en milieu urbain et agricole
- ✓ Projet de cadre mondial post 2020 pour la biodiversité : 30 à 50% de protection du territoire nécessaire pour un avenir viable

- ✓ En révision : adoption prévue d'ici juin 2025
- ✓ La planification métropolitaine devra s'articuler autour du redéveloppement et de la conservation
- ✓ Réflexion en cours sur:
 - le rehaussement des seuils minimaux de densité;
 - des cibles en matière de logements sociaux et abordables;
 - la résilience face aux incidents climatiques;
 - l'augmentation de la superficie des milieux naturels protégés.

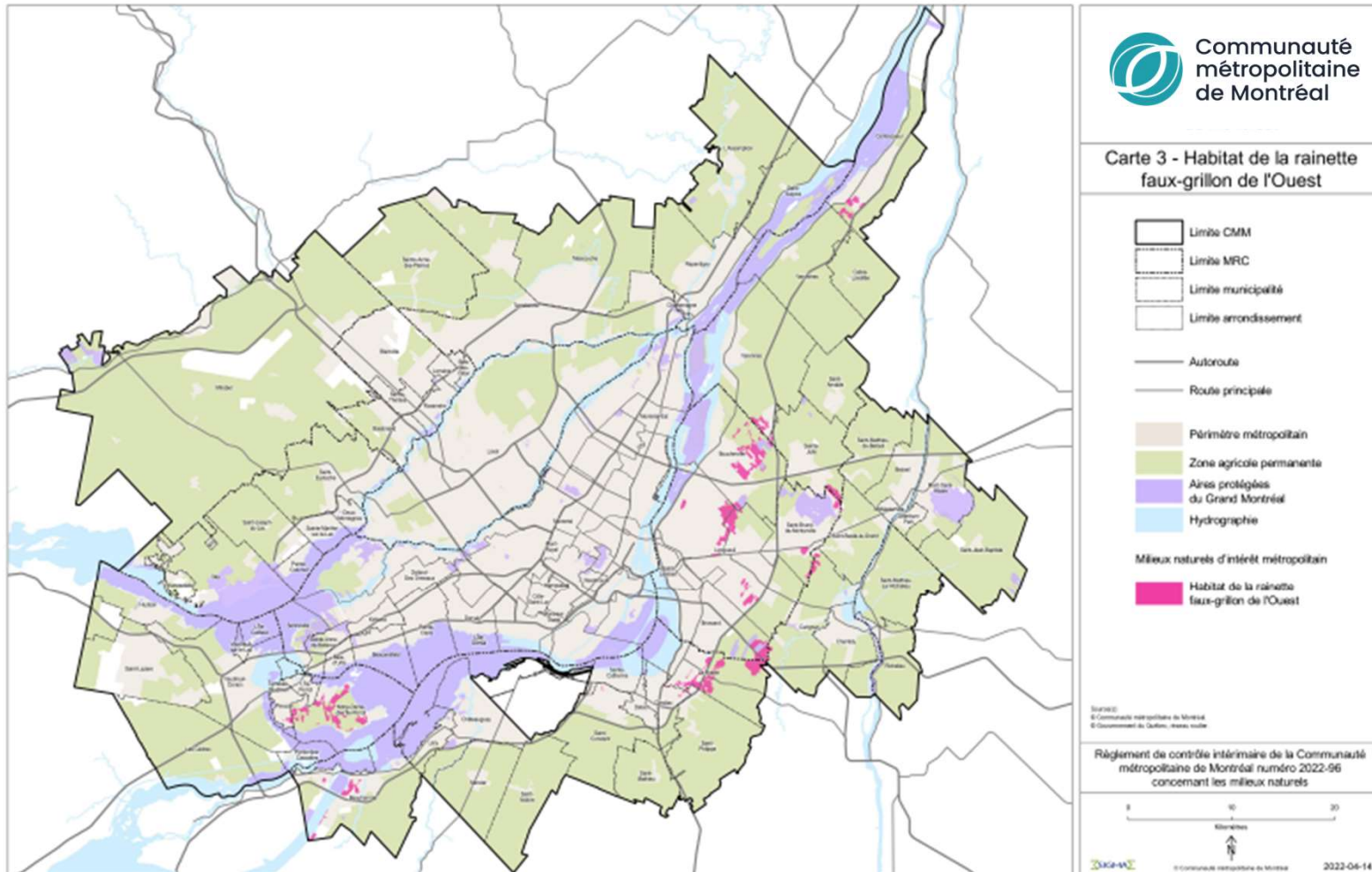
Le RCI #2022-96 concernant les milieux naturels



Le RCI #2022-96 concernant les milieux naturels



Le RCI #2022-96 concernant les milieux naturels



Le RCI #2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel

- ✓ Permet le maintien de la pratique du golf et des activités récréatives
- ✓ Interdit les modifications pouvant compromettre le potentiel de reconversion
- ✓ 9 secteurs: Rosemère, Mascouche, Terrebonne, Laval, Dorval, Chambly, Candiac, Beloeil, Boucherville
- ✓ À terme, la conservation sera au cœur de la planification détaillée qui sera exigée pour chacun des secteurs

Merci !



Communauté
métropolitaine
de Montréal

